Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025



ID: 073-217302728-20250228-2025_004-DE

MAIRIE DE

SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice

9

Présents

6

Votants

6

L'an deux mil vingt-cinq, vendredi vingt-huit février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 20/02/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

<u>Présents</u>: Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel

Absents: DUPONCHEL Magali

SAMSON Julien

VILLARD Dominique

M. POLLET Catherine a été nommée secrétaire de séance.

<u>OBJET : REFECTION VOIRIE ROUTE DES TEPPIOTS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE</u>

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est impératif de refaire 2 portions de la route des Teppiots suite à un effondrement de la route.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 9 060 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement du projet « réfection de la voirie communale »,
- APPROUVE le montant de l'opération s'élevant à la somme de 9 060 € HT,
- DIT que la somme indiquée sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,
- SOLLICITE l'intervention du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC et une subvention d'un montant de 5 436 € soit 60%,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :

Pr

Pour copie conforme, Le maire, Christine BOUCLIER BEAUCHET

